



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Situation des psychologues

Question écrite n° 42462

Texte de la question

M. Guillaume Chiche attire l'attention de M. le ministre des solidarités et de la santé sur la situation rencontrée par les psychologues depuis le début de l'épidémie que l'on traverse. Ainsi, alors que les troubles psychiques sont en constante augmentation dans la population française depuis le début de la pandémie et que 75 % des psychologues expliquent avoir constaté une augmentation de leur charge de travail, il apparaît que la question financière continue d'être un frein très important quant à l'accès aux consultations psychologiques, notamment en libéral. Or les propositions effectuées par le Gouvernement semblent insuffisantes et surtout inadaptées. En effet, il a été proposé d'imposer une prescription médicale alors même que la nécessité d'une consultation médicale en amont est inutile en pratique, dans la mesure où les psychologues sont des professionnels de la santé mentale et que cette condition n'a comme pour seule vocation que d'alourdir la procédure. Ainsi, il convient de simplifier le parcours de soin pour les patients en supprimant la prescription médicale nécessaire. Ensuite, il apparaît que la tarification proposée par le Gouvernement est particulièrement basse et ne permet pas de maintenir l'exercice libéral dans des conditions acceptables. C'est pourquoi il semble essentiel d'élargir les dispositions de remboursement des consultations psychologiques au-delà des professionnels exerçant en maison de santé pluridisciplinaire. Il lui demande sa position sur le sujet.

Données clés

Auteur : [M. Guillaume Chiche](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (1^{re} circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 42462

Rubrique : Professions de santé

Ministère interrogé : [Solidarités et santé](#)

Ministère attributaire : [Santé et prévention](#)

Date(s) clée(s)

Question publiée au JO le : [9 novembre 2021](#), page 8071

Question retirée le : 21 juin 2022 (Fin de mandat)